

Conseil Municipal du 25 septembre 2014

PJ :

- CR Séance du 28 août 2014

Le **vingt-cinq septembre** deux mil quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **18 septembre 2014**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc.

Etaient présents : BERNIER Marc, LEFEUVRE Régis, MONNIER Solange, LETERME Yves, JEAN Julie, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DURAND Michel, JANVIER Dominique, JUDON Patrice, LANGLAIS Linda, LOINARD Mickaël, RAGOT Chantal, TROU Serge.

Absent(s) excusé(s) : Isabelle POTTIER.

Pouvoir(s) : - Isabelle POTTIER a donné pouvoir à Solange MONNIER.

Secrétaire de séance : Mickaël LOINARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 28 août 2014.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 14 - Projet de voie douce le long de la RD 581 (entre St Georges et la RD 57)
- 15 - Projet de bike-parc

Opération n° 176 - Tribunes-Vestiaires-Club House

1) Lot 8 - Peinture : lancement d'une nouvelle consultation

DCM 2014-09-25-01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de liquidation judiciaire de l'entreprise adjudicatrice du marché de travaux du lot 8 (Peinture) pour la construction du complexe de Tribunes-Vestiaires-Club House sur le Parc des Sports.

Le marché n'a pas connu de début d'exécution à ce jour, il est donc résiliable sans incidence.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis pour la suite à donner à cette situation.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de la résiliation du marché notifié le 28/07/2014 à l'entreprise LEBRANCHU ;
- décide de relancer une consultation d'entreprises pour le lot 8 ;
- autorise le Maire à agir dans le cadre de sa délégation de pouvoirs définie au 1° de la délibération n° 2014-04-09-06.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Lotissement « Les Roseaux »

2) Vente du lot n° 13

DCM 2014-09-25-02

La SCP LAUBRETON-GOUX a informé la Mairie de Vaiges de l'offre d'achat de M.PESTOURIE Julien et Melle DUCHENE Lucie pour le lot n° 13, cadastré ZK 267, d'une contenance totale de 640 m², au Lotissement « Les Roseaux ».

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la vente de ce lot au prix de 35 € HT le m² ;

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Me GOUX, Notaire à Vaiges, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Voirie

3) Avis sur demande de création d'accès sur le CR n° 34 au lieu-dit « La Lune »

Monsieur le Maire présente la demande d'ouverture d'un accès sur le Chemin Rural n° 34 (situé sur la RD 57 vers Nuillé) au lieu-dit « La lune ».

Ce CR étant intégré à la voirie communautaire, cette demande est transmise pour instruction à la Direction des Services Techniques de la CCC.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette demande de création d'ouverture sur ce CR.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de cet accès sur le Chemin Rural n° 34 au lieu-dit « La Lune ».

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Personnel communal

4) 4a) Prime de fin d'année 2014 / Personnel titulaire

DCM 2014-09-25-04a

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2010-09-30-13 en date du 30 septembre 2010 référençant la Prime de Fin d'Année sur la base du salaire mensuel net Minimum Garanti Fonction Publique au 1^{er} janvier de l'année concernée.

Le montant net proposé résulte de la moyenne obtenue après application des taux de cotisations des différents régimes sociaux (CNR et Régime Général) au MGFP brut (déterminant ainsi un montant de base équivalent pour tous les agents de la Commune, quel que soit son régime social).

Au 1^{er} janvier 2014, le MGFP se trouve majoré d'une indemnité différentielle afin de le ramener à hauteur du SMIC.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la prime de fin d'année nette à la somme de 1 228,96 € (+ 0,74 % /N-1), proratisée au temps de travail hebdomadaire, et à la durée effective d'emploi pour les agents en poste ;

- décide que cette prime sera versée avec le salaire du mois de novembre.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

4b) Prime exceptionnelle au personnel contractuel

DCM 2014-09-25-04b

Considérant la participation de chaque agent à la mission de service public communal,
Par principe d'égalité de traitement de chaque agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la prime de fin d'année 2014 aux agents contractuels en poste :

- M. BACAR Momedì,
- Mme COTTEREAU Patricia.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder le bénéfice la prime de fin d'année 2014 aux agents contractuels au prorata du temps de travail et de la durée de services, comme suit :

- M. BACAR Momedì (temps complet) : 1 500 € brut ;*
- Mme COTTEREAU Patricia (temps non complet) : 350 € brut.*

Cette question étant close, M. LETERME est invité à rejoindre la salle des délibérations.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Indemnités**5) Indemnité de gardiennage de l'église /Année 2014**

DCM 2014-09-25-05

Par lettre-circulaire du 02 juin 2014, M. le Préfet nous informe que l'indemnisation des préposés en charge du gardiennage des églises communales est maintenue au montant fixé en 2013.

Conséquemment, pour l'année 2014, le montant maximum de cette indemnité est fixé à :

- > 474,22 €, pour un gardien résidant dans la localité de l'édifice du culte,
- > 119,55 €, pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

2 personnes sont chargées du gardiennage de l'église de Vaiges, et se répartissent cette charge comme suit :

=> 1/3 du gardiennage est assuré par Mme HERRAULT Brigitte, domiciliée 13 Place de l'église - 53480 VAIGES,

=> 2/3 du gardiennage est assuré par Mme TRAHAY Josette, domiciliée 49 Rue Robert-Glétron - 53480 VAIGES.

Décision

Considérant cette répartition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser, pour l'année 2012, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage maximum (474,22 €), et de la répartir comme suit :

- > Mme HERRAULT Brigitte : 474,22 € x 1/3 = 158,07 €*
- > Mme TRAHAY Josette : 474,22 € x 2/3 = 316,15 €.*

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

6) Indemnité de Conseil du Trésorier /Année 2014

DCM 2014-09-25-06

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable ;

Monsieur le Maire présente le décompte de l'indemnité de Conseil susceptible d'être allouée au Receveur Municipal pour l'année 2014, basée sur les dépenses budgétaires des années 2011 à 2013, et s'élevant à 545,92 € brute (571,52 € en 2013).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE, pour l'année 2014, le bénéfice de l'indemnité de Conseil à M. LAISNEY Jean-François, conformément au décompte présenté, ramené au taux de 50 % (soit 272,96 € brut).

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 à l'article 6225.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

7) Compte-rendu des commissions communales

1 - Commission VOIRIE du mercredi 03/09/2014 à 18h30 -RV Mairie-

a- Examen travaux à réaliser Impasse de Sulzheim

La Commission s'est rendue sur site pour examiner l'état des lieux de la voirie (chaussée, trottoirs et réseaux) desservant les propriétés sises au n°1 et n°2 Impasse de Sulzheim.

Un problème d'écoulement des eaux pluviales est signalé par les riverains : le ruissellement des eaux provenant de terrains dominants est constaté ; le besoin d'aménagement d'un caniveau central est évoqué pour l'évacuation de ces eaux de ruissellement vers le réseau d'eaux pluviales.

Un RV est fixé le mercredi 01/10/2014 à 17h30 pour définir les besoins de travaux.

b- Réflexion sur le devenir de l'ancien terrain d'entraînement des pompiers (à proximité du terrain de tennis)

La Commission s'est rendue sur site pour examiner l'état des lieux de ce terrain, et propose :

- ➔ L'engazonnement du terrain en pente à proximité du tennis,
- ➔ Le décapage de l'ancien terrain d'entraînement des pompiers après traitement des mauvaises herbes
- ➔ Un empiècement en «grave sableuse» est évoqué (objectif : accueil du concours de boules de l'assemblée communale organisé par le Comité des fêtes).

Ces propositions sont acceptées.

2 - Commission Aménagements communaux du mardi 09/09/2014 à 10h30 -RV Mairie-

a- Eclairage façade de la Mairie (en présence SDEGM et entreprise CHEVALLIER)

L'intervention du maçon est programmée pour la 2^{ème} quinzaine d'octobre et coordonnée avec la Sté Bouygues (prestataire du SDEGM) le câblage et les aménagements des équipements de mise en lumière de la façade.

Une consultation pour nettoyage de la façade à l'issue de ces travaux est en cours de préparation.

7-2-b- Opération n° 154

DCM 2014-09-25-07-2b

b- Acquisition tables et chaises pour la salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte de la procédure suivie pour la consultation de fournisseurs pour le projet d'acquisition de mobilier pour la salle de Conseil Municipal (tables et chaises).

Après examen des propositions par la commission, l'offre de la Sté BUREAU CONCEPT a été retenue pour un montant total de 3 756,05 € TTC.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *prend acte de cette décision prise dans le cadre des délégations au Maire ;*
- *précise que la dépense sera imputée à l'opération n° 154.*

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

3 - Commission Fêtes et cérémonies du mercredi 10/09/2014 à 20h30 -RV Mairie-**7-3- Illuminations : location pour une durée de 3 ans**

DCM 2014-09-25-07-3

A l'issue du projet présenté en séance du 26 juin 2014, la Commission a poursuivi ses travaux d'études pour les aménagements d'illuminations de fin d'année.

Considérant les résultats de la consultation de différents fournisseurs, la Commission propose de retenir la Société PLEIN CIEL (EVRON) pour un contrat triennal s'élevant à 2 230 € HT par an (prix fermes et définitifs) pour la prestation suivante :

- o Location triennale comprenant :

Façade Mairie	300 € HT
Mât parking Mairie	150 € HT
Rue des Ecoles	520 € HT
Place de l'Eglise	350 € HT
Rue Robert-Glétron	910 € HT.

Hors contrat, la prestation de pose et dépose (y cis autres modules fournis par la Commune) est fixée à 4 200 € HT pour la période d'illumination 2014-2015.

Le SDEGM sera informé des dates suivantes : l'installation débutera le lundi 24 novembre 2014, et la dépose interviendra à compter 12 janvier 2015.

Pour le sapin : Serge TROU est chargé de consulter des fournisseurs pour un sapin d'environ 5 mètres.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *valide et accepte la proposition de la Commission telle que présentée ci-dessus ;*
- *charge M. Serge TROU de consulter divers fournisseurs pour un sapin d'environ 5 mètres de hauteur ;*
- *suggère au service d'accueil périscolaire la fabrication par les enfants de décorations ou paquets cadeaux à accrocher dans le sapin.*

Enregistrée en Préf le 06/10/2014

publiée le

- 4 - Commission Communication** du jeudi 11/09/2014 à 20h30 -RV Mairie-
- a- Site internet « mairiedevaiges.fr »
L'accès est ouvert au public.
Une formation pour le suivi et les mises à jour de ce site est programmée le mercredi 1^{er} octobre à 14h00.

 - b- Bulletin communal
La collecte des informations et articles à publier est en cours.
Une réunion de travail de la Commission est fixée le jeudi 09/10/2014 à 20h30.
- 5 - Commission Environnement** du lundi 15/09/2014 à 18h -RV Mairie-
- a- Devis/Fleurissement d'automne
Après avoir été invité à donner son avis sur le projet de fleurissement d'automne, et s'être fait présenté le devis correspondant, le Conseil Municipal valide le projet.
Coût = 454,85 € TTC (pensées, pâquerettes, pavots, giroflées, mysothis, tulipes).

 - b- Taille de la haie bocagère (lagune de Courtré = bassin d'orage du Lotissement « Courtré ») : devis accepté pour 273,60 € TTC.

 - c- Gros travaux paysagers nécessaires sur divers terrains communaux : une programmation sera examinée en vue de l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2015 pour des travaux d'arrachage de souches, d'abattage d'arbres et de haies, d'élagage, etc...
Sont signalés :
 - Jardin public (près du cimetière) : abattage d'arbres,
 - Parc des Rochettes : arrachage de haies et de souches.

 - d- Balayage des rues
Une étude est en cours pour l'évaluation des coûts pour le balayage des rues.
Pour cette étude, le Conseil Municipal valide les fréquences de balayage comme suit :
 - ➔ Lotissements : tous les 2 mois
 - ➔ Bourg : tous les mois.

 - e- Utilisation de produits phytosanitaires
Accordée.
- 6 - Commission Patrimoine** du jeudi 18/09/2014 à 20h30 -RV Mairie-
- Musée :
La Commission invite les membres du Conseil Municipal à participer au rangement des locaux le 18/10/2014. Le but est de vider les pièces du rez-de-chaussée avant les travaux de peintures intérieures.
L'objectif fixé est de pouvoir ouvrir au public le rez-de-chaussée réaménagé à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre 2015 (se renseigner sur les modalités d'inscription).

Budget

8) Demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale

DCM 2014-09-25-08

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du CCAS en date du 17 septembre 2014, précisant que ne disposant pas des ressources suffisantes pour l'attribution d'une aide sociale de 2 000 € à un administré, le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de la Commune pour permettre le versement de cette aide.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 2000 €.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

9) Décision Modificative Budgétaire n° 2014-02 / Budget Général

DCM 2014-09-25-08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	<i>néant</i>		
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire Décision Modificative n° 2014-01	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP	1 481 947,17 €	1 481 947,17 €
Total section fonctionnement		1 481 947,17 €	1 481 947,17 €
Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
154 / 2041582	Eclairage façade Mairie (SDEGM)		6 300,00 €
154 / 21311	Eclairage façade Mairie (maçon)		1 700,00 €
154 / 2184	Tables + chaises salle Conseil Municipal		3 800,00 €
142 / 21578	Taille haie		650,00 €
024	REPRISE ancien taille haie	100,00 €	
	REPRISE ancienne débroussailleuse	130,00 €	
151 / 21318	salle culturelle Menuiseries bas de portes		2 400,00 €
	salle culturelle menuiseries besoins suppl		1 000,00 €
	salle culturelle divers Electricité		1 220,00 €
205 / 2315	Divers aménag Parc Sports (multisports=> 2015)		- 16 840,00 €
Total de la présente décision		230,00 €	230,00 €
	Pour mémoire Décision Modificative n° 2014-01	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP	1 699 770,07 €	1 699 770,07 €
Total section investissement		1 700 000,07 €	1 700 000,07 €

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Recensement de la population

10) Informations diverses

Prévu désormais tous les 5 ans, le recensement de la population de la Commune de vaiges aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Patricia POUDRIER est désignée pour les fonctions de coordonnateur.

3 agents recenseurs seront désignés pour la collecte auprès des habitants.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf

publiée le

Intercommunalité

11) SDEGM : Rapport d'activités 2013

DCM 2014-09-25-11

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de La Mayenne (SDEGM) a transmis son rapport d'activités 2013 présentant notamment :

- les missions et compétences transférées par les communes dans le domaine de l'électricité et du gaz :
 - missions obligatoires :
 - réseaux électriques : raccordements, renforcements et effacements des réseaux
 - réseaux gaz : contrôle de la concession des réseaux GRDF
 - missions optionnelles :
 - éclairage public : travaux et maintenance des réseaux d'éclairage public
 - infrastructures de communications électroniques
 - Système d'Informations Géographiques
- les instances administratives et les ressources humaines,
- les travaux et actions réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public,
- les finances :
 - recettes : TCFE prélevée sur les consommations d'électricité, les redevances versées par les concessionnaires de réseaux, participations des communes aux travaux,...
 - dépenses : travaux pour le compte des communes, charges de gestion, ...

Ce rapport est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter ces documents, et en avoir délibéré :

- *n'émet aucune observation particulière,*
- *précise que ce document sera mis à la disposition du public pour consultation.*

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

12) Point sur la situation de la Communauté de Communes des Coëvrons

DCM 2014-09-25-12

Résultats des élections du 22 septembre 2014 au sein de la CCC :

ce lundi 22 septembre s'est réuni à Neau le conseil communautaire composé de 60 membres. Avec 47 voix, Joël BALANDRAUD, maire d'Evron, a été élu Président.

Les 11 vice-présidences ont été attribuées comme suit :

Finances :	Alain SUARD (Adjoint au maire d'Izé)
Aménagement du Territoire :	Marc BERNIER (Maire de Vaiges)
Économie et Tourisme :	Jean-Noël RAVE (Maire de Montsûrs)
Affaires Sociales :	Marie-Cécile MORICE (Maire de BAIS)
Enfance-Jeunesse :	Isabelle DUTERTRE (Adjointe au maire d'Evron)
Sports :	Daniel VANNIER (Adjoint au maire de Sainte-Suzanne)
Nature et Environnement :	Jean Luc MESSAGUE (Maire de Saint-Léger en Charnie)
Culture et Patrimoine :	François DELATOUCHE (Maire de Saint-Pierre sur Erve)
Voirie :	Bertrand CHESNAY (Maire d'Hambers)
Bâtiment :	Guy BESNIER (Maire de Montourtier)
Communication :	Bernard GERAULT (Maire de la Bazouge des Alleux).

Prochain Conseil Communautaire : le 29 septembre 2014 à 20h00 à Evron (Salle des quatre vents).

13) Compte-rendu de commissions intercommunales

Sont présentées au Conseil Municipal les informations relatives aux dernières commissions :
Jeunesse – affaires sociales – Finances – Patrimoine.

RD 281 /Liaison RD 57 et St Georges le Flécharde

14) Projet de voie douce de la Commune de St Georges le Flécharde

DCM 2014-09-25-14

M. le Maire rappelle (question déjà présentée en séance de juillet 2014) l'hypothèse d'aménagement d'une voie douce le long de la RD 281 reliant le bourg de St Georges le Flécharde et la RD 57 (projet métré pour 1,3 km sur le territoire de St Georges le Flécharde, et pour 0,7 km sur le territoire de Vaiges). Cet aménagement serait réalisé concomitamment aux travaux du Département de La Mayenne pour le recalibrage de la RD 281.

Les conditions de réalisation, d'entretien et de gestion d'une voie douce en bordure d'une RD doivent donner lieu à une convention à passer avec le Conseil Général, gestionnaire des RD (acquisitions foncières d'au minimum 4 m de largeur par le Département ; travaux de terrassements, revêtements, aménagements et entretiens de la voie douce restent à la charge des communes concernées).

La Commune de St Georges le Flécharde a accepté, par délibération n° 2014-041 en date du 18 septembre 2014, de prendre en charge la réalisation de la voie douce sur son territoire par versement d'un fonds de concours au Département de La Mayenne.

Pour la continuité de cette voie douce, la Commune de Vaiges est invitée à se prononcer sur l'hypothèse de cet aménagement sur son territoire (un coût sommaire et approximatif est annoncé à hauteur de 50 000 € / km).

(Sur Vaiges, une alternative à ce projet de voie douce existe du fait de l'existence du CR rejoignant la RD 57 via les lieux-dits l'Homme et le Moulin de Couillé).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet d'aménagement d'une voie douce le long de la RD 281 sur son territoire.

Enregistrée en Préf le 02/10/2014

publiée le

Affaires diverses

15) Projet d'aménagement d'une piste de vélo DH

DCM 2014-09-25-15

Compte-rendu est donné au Conseil Municipal des échanges avec la Sté TEAM NEMESIS qui a fait connaître son souhait d'aménagement d'une piste de vélo DH (type bike-parc et s'approchant du DIRT, VTT et BMX) sur la Commune de Vaiges.

Les motivations de ce projet relèvent notamment de la situation géographique, des axes routiers desservant la Commune de Vaiges, et de sa topographie présentant une déclivité de terrains essentielle pour ce type d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la continuité de l'étude de faisabilité de ce projet.

Enregistrée en Préf le 06/10/2014

publiée le

Dates à retenir

Prix Villes et Villages fleuris : Remise des prix le vendredi 17 octobre à 17h30 à Changé
Cérémonie des vœux : dimanche 04 janvier 2014 à 11h00.

Commissions

- Environnement : mardi 21/10/2014 à 18h00

Conseil Municipal

Jeudi 30 octobre
Jeudi 27 novembre
Jeudi 18 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire de séance,
Mickaël LOINARD

Le Maire,